Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Commune de Laussonne

Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Monuments Historiques

Eglise Saint-Pierre-aux-Liens

Note de présentation



Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Sommaire

1 – Préambule **p.3 et p.4**

2 – Présentation de l'Église Saint-Pierre aux Liens **p.5**

2.1 Protection actuelle **p.6**

3 – Cadre physique **p.7**

3.1 Les Matériaux et l'architecture **p.8**

4- Proposition de périmètre des abords **p.9**

4.1 Justifications du Périmètre Délimité des Abords **p.9**

5 – Table parcellaire bâtie **p.10 à p.15**

6 – Table parcellaire non bâtie **p.16 à p.18**

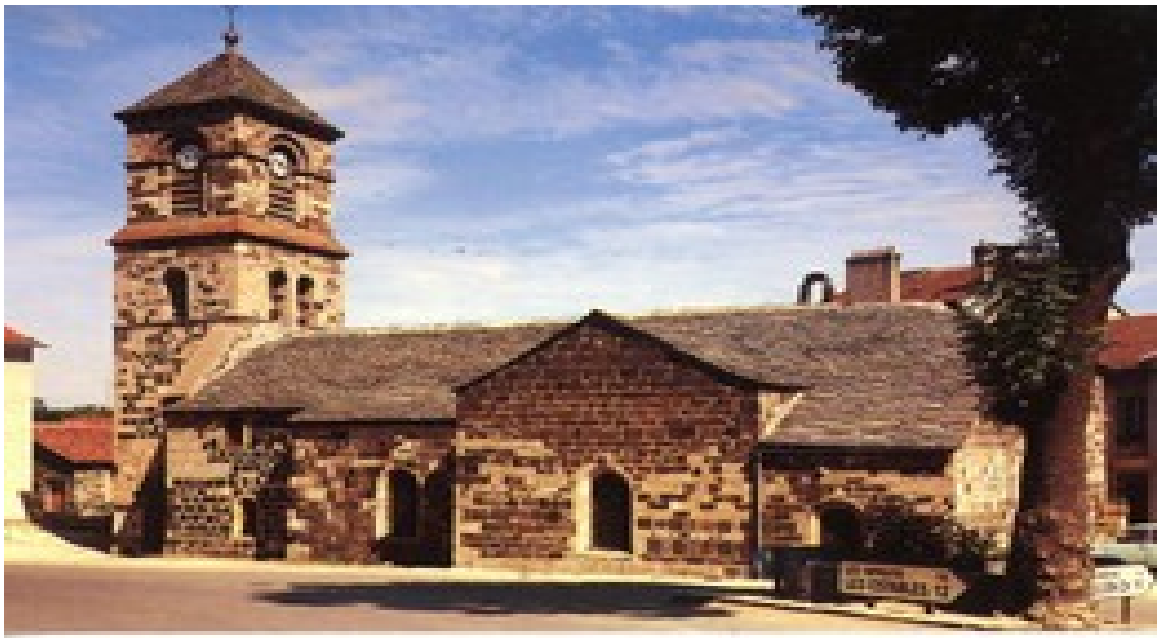



1 – Préambule

Rappel du contexte

La commune de Laussonne participe à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en lien avec la communauté de Communes Mézenc Loire Meygal. Parallèlement, elle élabore un Périmètre Délimité des Abords de monuments historiques, sur proposition de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et de l'Architecte des Bâtiments de France, afin de délimiter les secteurs les plus intéressants au plan patrimonial et pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité.

Cadre juridique

✓ La protection d'un immeuble au titre des monuments historiques (Code du Patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29-9)

Les immeubles (bâtis ou non bâtis) dont la conservation présente un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art, peuvent être classés au titre des monuments historiques, ou inscrits si un classement immédiat ne se justifie pas.

Dans les deux cas, le statut juridique particulier « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette proposition implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

✓ Qu'est-ce que la protection des abords d'un monument historique ? (Code du Patrimoine, article L.621-30)

Les immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

Cette protection s'applique soit aux immeubles qui sont situés dans un périmètre dit « délimité des abords », soit aux immeubles (bâtis ou non bâtis) visible depuis un monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de 500 mètres de celui-ci. Ce dernier périmètre, dit des « 500 mètres », ont vacation à être transformés en périmètres délimités des abords.

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Ainsi les travaux projetés dans les abords d'un monument historique, sont soumis à autorisation préalable nécessitant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce dernier s'assure que le projet ne porte pas atteinte à la conservation et à la mise en valeur du monument historique ou des abords.



✓ Pourquoi établir un périmètre délimité des abords autour d'un monument (Code du Patrimoine, articles L.621-31 et L.621-32)

La création d'un périmètre délimité des abords présente un double objectif :

- D'une part adapter la protection aux espaces qui présentent un intérêt patrimonial et concourent à la mise en valeur du monument, en cohérence son environnement et en fonction des enjeux spécifiques de chaque monument ;
- D'autre part remplacer le cercle automatique de 500 mètres, par un périmètre concentré et raisonné permettant une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure compréhension et appropriation des abords par les habitants.

✓ Effets de la procédure menée à son terme

Le nouveau périmètre délimité des abords ne comportera qu'une délimitation spatiale, sans définition de cahier des charges ou de règlement, la loi ne prévoyant pas la rédaction de tels documents.

Seuls les travaux projetés dans les limites du périmètre délimité des abords seront soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

✓Procédure d'élaboration des périmètres délimités des abords

La procédure d'élaboration des périmètres délimités des abords prévoit les étapes suivantes :

- Proposition d'un périmètre par l'Architecte des Bâtiments de France ;
- Avis de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en cas d'élaboration concomitant ;
- Enquête publique conjointe en cas d'élaboration concomitante de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Accord de l'autorité compétente en matière document d'urbanisme ;
- Création par décision du Préfet de Région ;
- Document annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

2 – Présentation de l'Église Saint-Pierre aux Liens

C'est dans une circulaire de l'abbaye du Monastier, en l'an de grâce 857, qu'apparait pour la première fois le nom de cette commune. Vers 1600, son église accueille les reliques de Saint-Florent ; une prise de guerre déposée un siècle et demi plus tôt par Charles VII dans la cathédrale de Puy-en-Velay. Que nous la nommions *Terra Lapsonna*, ou, dans la langue, *lausson* mais prononcé *loussoun*, étymologiquement : petit lac, nous sommes à **Laussonne, située en Velay dans le département de la Haute-Loire en région Auvergne, aujourd'hui Auvergne-Rhône-Alpes**.

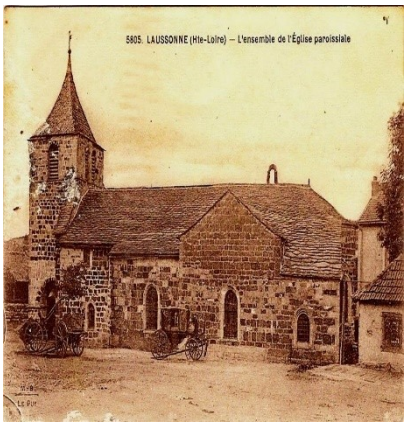

Édifiée au XI° siècle, **l'église Saint-Pierre-aux-Liens de Laussonne** subit divers travaux, principalement au XVI° siècle, et un agrandissement en 1840 ; mais elle conserve toujours un style primitif d'époque romane à nef unique.
Un massif clocher-porche est érigé en 1713 qui est décapité lors de la révolution de 1789, le bâtiment est également pillé et dévasté. L'abbé Chabanoles le fait rehausser en 1935 et le dote d'une horloge. Nous sommes dans l'un des 4 lieux qui abritent les reliques de l'ancien évêque d'Orange du VI° siècle.
Depuis la révolution, seule la cloche coulée en 1730 veille sur les habitants ; les quatre autres ayant été « réquisitionnées » à cette époque. Pour les remplacer, suite aux travaux effectués pour rehausser le clocher, deux campanes sont commandées à **Georges FARNIER en 1935, le saintier de Robécourt**. Elles sont baptisées le 17 novembre 1935 par l'Évêque du Puy, Mgr Rousseau, assisté par du curé de la paroisse l'Abbé Chabanoles et son Vicaire l'Abbé Clément.

Église d'origine romane agrandie à l'époque gothique et dotée au XVIIIe siècle d'un clocher et d'un porche (1713). Elle était constituée d'une abside et d'une nef unique. À l'époque gothique ont été rajoutées des chapelles latérales. En 1840, l'église fait l'objet d'un projet d'agrandissement : l'abside doit être démolie jusqu'à la nef et agrandie d'un transept avec remploi des colonnes de l'abside. Les travaux commencent en 1841. Surélévation du clocher en 1935. L'édifice se compose aujourd'hui d'une nef à deux chapelles latérales, d'un transept et d'une abside sur laquelle s'ouvrent une sacristie et une chapelle. Le chœur est voûté en cul-de-four et rythmé d'une arcature romane à chapiteaux. Le clocher-porche hors œuvre, placé devant la façade ouest, est de plan carré et s'ouvre par trois arcs en plein cintre.

L'église est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 15 septembre 1993.

2.1 Protection actuelle



Périmètre des abords actuel : église Saint-Pierre au Liens

3 – Cadre physique

✓ **Le bourg :** il s'est développé dans la vallée de la Laussonne et sa partie ancienne est installée au nord du versant autour de l'église romane et linéairement le long de la voie et de la rivière.

A l'entrée du bourg, côté Le Puy, une zone d'activités a été aménagée et a permis l'installation d'artisans et de commerçants : bâtiments d'activités + habitation. Cette zone, installée en continuité du bourg et accolée à une unité industrielle, reste très perceptible depuis la sortie de la commune de Lantriac. Au nord-ouest, la zone est bordée par un secteur de pâture et par un boisement de pins sylvestres qui ont tendance à coloniser le secteur.

L'aménagement récent de la RD a permis d'améliorer les circulations et la place de l'église a bénéficié d'une requalification agrémentant les lieux.

✓ **Les hameaux et écarts** se sont peu développés, ils gardent leur ambiance rurale, l'authenticité de l'architecture traditionnelle rurale, le patrimoine religieux et vermiculaire (maison d'assemblée, croix de chemins...).

Quelques fermes traditionnelles du Mézenc et bâtiments de caractère subsistent : ferme de La Freycenède, la Varenne, château de Mazengon

Photo aérienne actuelle



3.1 Les matériaux et l'architecture



- ✓ **Volumes traditionnels : le** modèle de la ferme traditionnelle ressemble à celui des régions du département : la ferme bloc avec montée de grange, parois un décalage de toiture entre le carré d'habitation et la partie exploitation (étable au rez-de-chaussée et grange au premier étage). Les maisons de bourg traditionnelles sont à deux ou trois étages, la plupart du temps peu larges sauf pour les maisons bourgeoises qui sont généralement carrées.
- ✓ **Matériaux traditionnels :** dans ce secteur de frontière géorgique Où le basalte côtoie le granit, la lauze et l'arkose, on trouve une grande diversité dans les façades des maisons anciennes :
  - Les toits sont généralement couverts de tuiles rouges mais on note encore quelques toits en lauze
  - Les encadrements de fenêtres sont fréquemment en arkose, matériau clair, facile à travailler
  - Dans le bourg, les façades sont traditionnellement enduites à la chaux, les volets peints et les ouvertures encadrées par une couleur différente
  - Architecture contemporaine : Aux abords et en périphérie du bourg, là où la pression de la construction s'exerce depuis quelques dizaines d'années, la diversité est frappante. Elle résulte des diverses modes constructives : éloignement de tout rappel de la forme traditionnelle (la maison carrée au toit en pointe de diamant et une grande loggia au premier étage) ou à la recherche d'un mimétisme (maison rectangulaire à deux niveaux surmontés d'un toit à double pente).
- ✓ **Bâtiments agricoles et artisanaux :** Des bâtiments d'argiles contemporains sont construits à côté des fermes anciennes ou de façon plus isolée. Construits généralement en parpaings, de volumes importants, ils constituent des masses très visibles dans le paysage surtout s'ils sont couverts d'enduits clairs (le bardage bois est cependant en développement).

Le soin de leurs abords et les finitions permettent de les relier au paysage environnant. Mais ces derniers points sont rarement achevés.

4 – Proposition de périmètre des abords

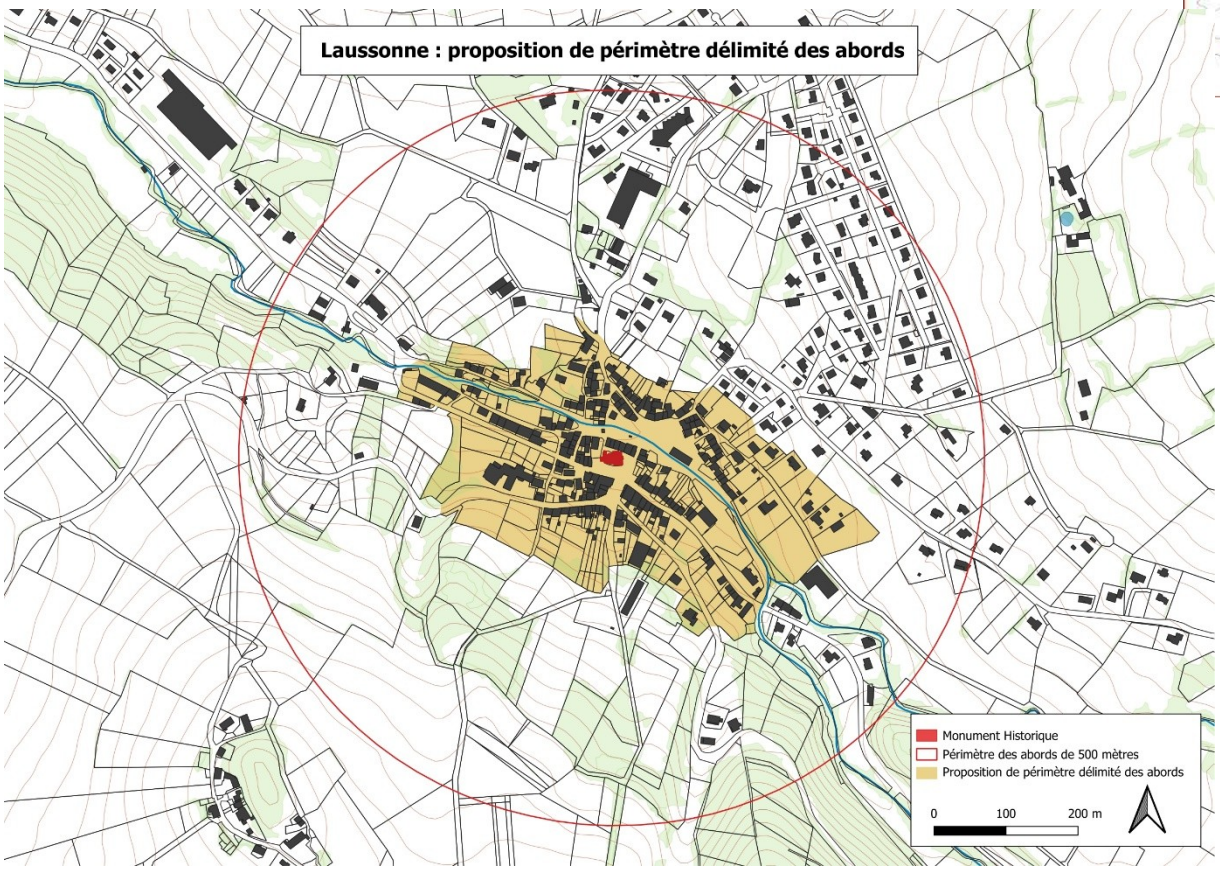

4.1 Justifications du Périmètre Délimité des Abords

➢ **Préserver l'apparence générale et la forme du bourg** : Le bourg de Laussonne forme un ensemble bâti compact et cohérent. L'homogénéité de ses constructions, les interventions très limitées sur le bâti en raison de la topographie et de l'histoire du bourg ont permis de préserver son identité.

Maintenir une qualité du bâti s'impose pour préserver l'image positive du centre historique et mieux valoriser le patrimoine.

➢ **Contenir les extensions de l'urbanisation**. L'enveloppe urbaine du bourg de Laussonne est aujourd'hui encore facilement identifiable. En cohérence avec le projet de Périmètre Délimité des Abords, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a pour objectif de limiter l'extension urbaine, l'imperméabilisation et la consommation d'espaces agricoles. Compte tenu de la configuration et de la topographie, les possibilités de construction dans le bourg ancien sont logiquement relativement limitées.



5 – Table parcellaire bâtie

Section	Numéro	Adresse
AN	263	6 route du Puy
AN	312	4 route du Puy
AN	311	2 rue du Charron
AN	279	7 place de la Fontaine du Four
AN	278	6 place de la Fontaine du Four
AN	265	4 place de l'Église
AN	438	2 place de l'Église
AN	267	2 route du Puy
AN	268	1 place de l'Église
AN	269	l'Église
AN	275	5 place de la Fontaine du Four
AN	274	4 place de la Fontaine du Four et 3 place de l'Église
AN	273	3 place de la Fontaine du Four
AN	272	2 place de la Fontaine du Four et 5 place de l'Église
AN	271	1 place de la Fontaine du Four et 6 et 7 place de l'Église
AN	270	8 place de l'Église
AN	187	30 bis route des Estables
AN	186	30 route des Estables
AN	515	28 route des Estables
AN	516	28 route des Estables
AN	517	28 route des Estables
AN	184	26 route des Estables
AN	452	22 route des Estables
AN	453	20 route des Estables
AN	182	20 route des Estables
AN	180	16 route des Estables
AN	523	14 route des Estables et 5 route de Freycenet
AN	177	12 route des Estables
AN	176	10 route des Estables
AN	175	8 route des Estables
AN	366	6 route des Estables
AN	173	4 route des Estables et 3 route de Freycenet
AN	172	2 route des Estables et 1 route de Freycenet
AN	425	1 place du Planet de la Croix

Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Section	Numéro	Adresse
AN	424	1 route de Freycenet
AN	152	25 route de Estables
AN	155	21 route des Estables
AN	343 et 344	19 bis route des Estables
AN	347 et 554	19 route des Estables
AN	348	17 route des Estables
AN	353	15 route des Estables
AN	352	13 route des Estables
AN	566	11 route des Estables
AN	397	9 route des Estables
AN	160	7 route des Estables
AN	563	5 route des Estables
AN	559	3 route des Estables
AN	561	1 route des Estables
AN	165 et 166	9 place de l'église
AN	164	1 allée de la Rivière
AN	163	10B place de l'Eglise
AN	403	3 allée de la Rivière
ZD	453	10 chemin du Savel
ZD	452	8 chemin du Savel
AN	130	5 chemin des Lavandières
AN	129 et 131	4 chemin des Lavandières
ZD	451	6B chemin du Savel
AN	325	3 chemin des Lavandières
AN	324	2 chemin des Lavandières
AN	480	6A chemin du Savel
AN	478	6 chemin du Savel
AN	454	1 chemin des Lavandières
AN	338	15 place de la Mairie
AN	337	4 chemin du Savel
AN	508	16 place de la Mairie
AN	121	2 chemin du Savel
AN	120	14 place de la Mairie
AN	119	13 place de la Mairie
AN	116	12 place de la Mairie
	Salle polyvalente	17 place de la Mairie
AN	115	11 place de la Mairie

Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Section	Numéro	Adresse
AN	114	Le bourg
AN	112	10 place de la Mairie
AN	111	9 place de la Mairie
AN	110	8 place de la Mairie
AN	109	2 route du Fraisse
AN	108	4 route du Fraisse
AN	107	6 route du Fraisse
AN	457	8 route du Fraisse
AN	105 - 461	1 chemin du Savel
ZD	215	5 chemin du Savel
ZD	450	7 chemin du Savel
ZD	578	9 chemin du Savel
ZD	305	13 chemin du Savel
ZD	462	15 chemin du Savel
ZD	149	17 chemin du Savel
AN	57	18 route de Saint Julien
AN	354	16 route de Saint Julien
AN	81	14 route de Saint Julien
AN	395	12 route de Saint Julien
AN	396	10 route de Saint Julien
AN	84	8 route de Saint Julien
AN	87	6 route de Saint Julien
AN	88	4 route de Saint Julien
AN	90	2 route de Saint Julien
AN	413	Le Bourg
AN	414	4B place de la Mairie
AN	411	3B place de la Mairie
AN	93	1 et 2 place de la Mairie
AN	94	3 place de la Mairie
AN	534	5 place de la Mairie
AN	537 et 536	6 place de la Mairie
AN	440	7 place de la Mairie
AN	446	1 route du Fraisse
AN	368	1 route de Saint Julien
AN	75	2 quartier de la Passerelle
AN	76	4 quartier de la Passerelle

Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Section	Numéro	Adresse
AN	464	6 quartier de la Passerelle
AN	74	1 quartier de la Passerelle
AN	78	3 route de Saint Julien
AN	463	6 route de Saint Julien
AN	292	16 chemin du Moulin
AN	557	17 chemin du Moulin
AN	16	15 chemin du Moulin
AN	17	13 chemin du Moulin
AN	18	12 chemin du Moulin
AN	19	11 chemin du Moulin
AN	22	10 chemin du Moulin
AN	21	10 bis chemin du Moulin
AN	23	9 chemin du Moulin
AN	25 et 372	8 chemin du Moulin
AN	488	6 chemin du Moulin
AN	489	5 chemin du Moulin
AN	490	4 chemin du Moulin
AN	28	1 rue de l'Assemblée
AN	373	7 chemin du Moulin
AN	30	5 rue de l'Assemblée
AN	493	13 route de Saint Julien
AN	494	13 bis route de Saint Julien
AN	495	13C route de Saint Julien
AN	58 et 59	11 route de Saint Julien
AN	60	9 route de Saint Julien
AN	63	6 rue de l'Assemblée
AN	393	4 rue de l'Assemblée
AN	394	2 rue de l'Assemblée
AN	65	12 quartier de la Passerelle
AN	506	7 route de Saint Julien
AN	505	16 route de Saint Julien
AN	79	10 quartier de la Passerelle
AN	518	9 quartier de la Passerelle et 3 chemin du Moulin
AN	69	7 quartier de la Passerelle
AN	70	5 quartier de la Passerelle
AN	71	3 quartier de la Passerelle
AN	72	1 chemin du Moulin

Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Section	Numéro	Adresse
AN	68	2 chemin du Moulin
AN	405	Le Bourg
AN	293	Le Bourg
AN	295	24 route du Puy
AN	359	7C route du Puy
AN	360	7B route du Puy
AN	296	22 route du Puy
AN	289	11 chemin du Garde
AN	288	10 chemin du Garde
AN	285	7 chemin du Garde
AN	513	20 route du Puy
AN	514	18 route du Puy
AN	248	16 route du Puy
AN	249	14 route du Puy
AN	250	12 route du Puy
AN	251 et 253	10 route du Puy
AN	283	5 chemin du Garde
AN	282	4 chemin du Garde
AN	281	3 chemin du Garde
AN	280	10 place de la fontaine du four
AN	256	9 place de la fontaine du four et 2 chemin du garde
AN	255	1 chemin du Garde
AN	254	8 route du Puy
AN	261	1 rue du Charron
AN	260	3 rue du Charron
AN	259	5 rue du Charron
AN	258	7 rue du Charron
AN	257	8 place de la fontaine du four
AN	502	14 route du Monastier
AN	509	6 place du Bachat
AN	240	12 route du Monastier
AN	314	7 route du Puy
AN	236 et 235	5 route du Puy
AN	234	3 route du Puy
AN	237	7 place du Bachat
AN	233	8 place du Bachat
AN	221	5 place du Bachat

Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Section	Numéro	Adresse
AN	219	10 route du Monastier
AN	222	4 place du Bachat
AN	223	8 route du Monastier
AN	224	3 place du Bachat et 6 route du Monastier
AN	225	4 route du Monastier
AN	226	2 route du Monastier
AN	357	2 place du Bachat
AN	356	1 place du Bachat
AN	231 et 232	1 route du Puy
AN	230	12 place de l'Église
AN	500	11 place de l'Église
AN	228	6 place du planet de la croix
AN	227	5 place du planet de la croix
AN	207	2 place du planet la croix
AN	208	3 place du planet la croix
AN	209	4 place du planet la croix
AN	210	1 route du Monastier
AN	211	3 route du Monastier
AN	212	5 route du Monastier
AN	529	7 route du Monastier
AN	530	9 route du Monastier
AN	215	11 route du Monastier
AN	216	13 route du Monastier
AN	217	15 route du Monastier
ZL	78	Lous Hortious
ZL	79	Lous Hortious
ZL	82	Lous Hortious
AN	387	1 chemin de L'Herm
AN	386	3 chemin de L'Herm
AN	385	3 bis chemin de L'Herm
AN	384	Le Bourg
AN	203	2 et 4 route de Freycenet
AN	202	6 route de Freycenet
AN	390	8 et 10 route de Freycenet
AN	198	18 route de Freycenet
AN	193	20 route de Freycenet



6 – Table parcellaire non bâtie

Section	Numéro	Adresse
AN	262	Le Bourg
AN	310	Le Bourg
AN	266	Le Bourg
AN	439	Le Bourg
AN	181	Le Bourg
AN	191	Le Bourg
AN	190	Le Bourg
AN	189	Le Bourg
ZL	70	La Freydeyre
AN	188	Le Bourg
AN	151	Le Bourg
AN	512	Le Bourg
AN	524	Le Bourg
AN	525	Le Bourg
AN	345	Le Bourg
AN	341	Le Bourg
AN	342	Le Bourg
AN	567	11 route des Estables
AN	565	11 route des Estables
AN	169	11B place de l'Église
AN	168	11 place de l'Église
AN	167	10 place de l'Église
ZD	454	Le Savel
AN	364	Le Bourg
AN	362	Le Bourg
AN	363	Le Bourg
AN	361	Le Bourg
AN	479	Le Bourg
AN	124	Le Bourg
AN	122	Le Bourg
AN	118	Le Bourg
AN	117	Le Bourg
AN	460	Le Bourg
AN	461	Le Bourg
ZD	440	Le Savel

Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Section	Numéro	Adresse
AN	401	Le Bourg
AN	355	Le Bourg
AN	82	Le Bourg
AN	85	Le Bourg
AN	86	Le Bourg
AN	410	Le Bourg
AN	89	Le Bourg
AN	97	Le Bourg
AN	539	Le Bourg
AN	15	Le Bourg
AN	20	Le Bourg
AN	555	Le Bourg
AN	558	Le Bourg
AN	371	Le Bourg
AN	370	Le Bourg
AN	330	Le Bourg
AN	329	Le Bourg
AN	369	Le Bourg
AN	61	Le Bourg
AN	492	Le Bourg
AN	26	Le Bourg
AN	298	Le Bourg
AN	294	Le Bourg
AN	246	Le Bourg
AN	287	Le Bourg
AN	286	Le Bourg
AN	284	Le Bourg
AN	252	Le Bourg
AN	321	Le Bourg
AN	313	Le Bourg
AN	218	Le Bourg
AN	332	Le Bourg
AN	333	Le Bourg
AN	331	Le Bourg
AN	497	Le Bourg
AN	330	Le Bourg

Mairie de Laussonne

République Française
Département de la Haute-Loire

Section	Numéro	Adresse
AN	496	Le Bourg
AN	329	Le Bourg
AN	335	Le Bourg
AN	487	Le Bourg
AN	409	Le Bourg
ZL	130	Lous Hortious
ZL	132	Lous Hortious
ZL	131	Lous Hortious
ZL	124	Lous Hortious
ZL	36	Lous Hortious
ZL	87	Lous Hortious
ZL	85	Lous Hortious
ZL	84	Lous Hortious
ZL	81	Lous Hortious
ZL	80	Lous Hortious
ZL	86	Lous Hortious
ZL	83	Lous Hortious
ZL	77	Lous Hortious
ZL	76	Lous Hortious
ZL	75	Lous Hortious
ZL	74	Lous Hortious
AN	192	Le Bourg
AN	199	Le Bourg
AN	200	Le Bourg
ZL	108	La Freydeyre
AN	392	Le Bourg
AN	391	Le Bourg
AN	375	Le Bourg
AN	374	Le Bourg
AN	383	Le Bourg